



Nelle série N°133

FSU.93
infos

février 2014

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

**Nos meilleurs voeux
pour 2014 !**

AGIR
ensemble

Dossier
éducation prioritaire

En hommage à René Giloux

René Giloux est décédé le 28 décembre 2013. Il était, âgé de 84 ans. Tout en respectant la discrétion à laquelle René était attaché, il n'était pas possible de le laisser partir sans rappeler collectivement ce que René, fils de brigadiste international, de résistant, a laissé comme traces, chez chacun d'entre nous, mais aussi dans le milieu syndical et politique.

René entra à l'Ecole Normale d'instituteurs en 1945 et en sort en 1947. En 1947, au moment de la scission de la CGT, il choisit comme nombre de militants d'alors la double appartenance à la CGT et à la FEN/CGT. Plus tard il fera le choix de militer là où se trouvait la majorité de la profession et quittera la CGT pour la FEN (le SNI).

En 1951, René participe au 3ème festival mondial de la jeunesse et des étudiants pour la Paix à Berlin.

L'instituteur puis professeur René Giloux (il exerce à l'école Victor Hugo à Aubervilliers puis à Drancy et à Bobigny au collège République) aura été un syndicaliste enseignant apprécié pour sa compétence et son sérieux.

Il sera au nombre de ceux qui ont participé à la création et au développement du courant de pensée Unité et Action, principal courant de pensée fondateur de la FSU d'aujourd'hui. Secrétaire académique du S.N.I.-P.E.G.C. (F.E.N.), il terminera sa carrière en 1984 et mettra la qualité de sa plume au service de la revue syndicale " Unité et Action ", puis de l'hebdomadaire communiste " Révolution ".

René s'occupait activement de la question des retraites. Il exerça jusqu'à peu des responsabilités tant au niveau départe-

mental que national dans les commissions du SNUipp, de la FSU, et aussi de la FGR. Il attachait beaucoup d'importance à rappeler " qu'actifs et retraités sont dans la même galère, que les effets des politiques libérales et les pressions du MEDEF pèsent sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés et des pensionnés " et que " s'attaquer au pouvoir d'achat des salariés et des actifs et retraités c'est s'attaquer à l'emploi et à l'économie ".



Ses obsèques ont eu lieu le Jeudi 2 janvier à 14h15 au crématorium des Joncherolles à Villetaneuse. Un hommage lui a été rendu mercredi 8 janvier à Bobigny, à l'initiative de ses amis syndicalistes F.S.U.

Il portait les valeurs de laïcité, de démocratisation, de justice, d'émancipation, valeurs qu'il a su transmettre à nombre de collègues et de militants. Nous sommes nombreux à être un peu les héritiers de citoyens engagés comme René qui ont su non seulement se battre et défendre des valeurs de progrès, de transformation sociale, mais aussi les transmettre à ceux qu'ils ont côtoyés.

Alors, merci à René et le meilleur hommage que l'on puisse lui faire, c'est de continuer le combat.

Danielle Béné, Yves Peschet

Question de démocratie sociale :

La FSU 93 a participé au rassemblement départemental unitaire (CGT 93, FO 93, UNSA 93, Solidaires 93 et FSU) devant le Conseil de Prud'hommes le jeudi 23 janvier 2014. L'intégralité de l'appel à cette action est sur le site de la FSU 93.

Le ministre du travail Michel SAPIN a rendu public son projet de mettre un terme à l'élection des conseillers de la justice du travail par les salariés pour lui substituer une désignation des conseillers prud'hommes, basée sur la nouvelle représentativité issue de la loi du 20 août 2008. Les arguments à l'appui de ce projet de réforme de la prud'homie sont inacceptables. Ainsi, le ministre évoque le faible taux de participation aux élections prud'homales. Il est bon de rappeler que quand des élections sont bien organisées comme dans les entreprises la participation dépasse les 70%. Enfin, le gouvernement avance le coût insupportable de ces élections, alors qu'il fait, par exemple, des économies substantielles sur les contrats de droit privé qu'il embauche sous la forme de CUI (les auxiliaires de vie scolaire) qui ont eux-mêmes parfois recours aux prud'hommes pour obtenir réparation des manques de formations dues. Pour les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis, une démocratie sociale vivante ne peut être considérée comme un coût. Dans un pays démocratique, c'est l'élection qui conditionne la légitimité.

Lors du dernier CDFN en janvier 2014, le texte action a été ainsi rédigé " la FSU est en désaccord avec la suppression des élections prud'homales sur la base d'élection des représentants de salariés au suffrage universel alors qu'aucun nouveau dispositif de consultation nationale des salariés n'ait été précisé. Elle s'interroge aussi sur une représentativité patronale qui, à l'inverse des organisations de salariés du privé et du public, ne repose pas sur un vote. "

François Cochain

A toutes et tous : Bonne année de luttés et d'espoirs collectifs réalisés !

Cette fois, le Président de la République nous a bien fait comprendre que nous avons intérêt à compter sur nous mêmes si nous voulons voir des changements s'opérer ! Oser affirmer comme il vient de le faire que l'État est " trop lourd, trop lent, trop cher ", et que pour être " plus efficace " l'État devait " dépenser moins " relève du mépris pour les salariés des services publics. Cette image négative de la Fonction publique n'est pas celle que nous portons ensemble.

Cette manière de procéder dénigre les services publics pour mieux s'y attaquer, et les affaiblir afin de procéder à de nouvelles économies. Mais ces " économies là " coûteront cher car elles portent en elles l'affaiblissement de la notion de redistribution et de solidarité. Elles génèrent de la division entre les salariés et le délitement du tissu social. Mauvais choix, nous le combattons.

L'intervention des salariés du public et du privé est indispensable. Le chemin de l'unité syndicale aussi. Nous essayons de nous y employer tant au niveau départemental que régional et national. Nous avons porté le plus loin possible et le plus longtemps possible au niveau régional nos actions sur la question des retraites dans un contexte d'unité syndicale régionale avec la CGT, FO et Solidaires. Nous poursuivrons dans cette voie.

Les semaines qui viennent vont être l'occasion de débattre des conditions de la rentrée scolaire prochaine où notre département continue de faire face à une augmentation démographique importante. Les moyens annoncés pour l'éducation prioritaire ne seront manifestement pas à la hauteur des enjeux en Seine-Saint-Denis. La réforme des rythmes scolaires va s'appliquer à toutes les écoles à la rentrée prochaine contre l'avis d'une majorité de personnels (enseignants, territoriaux, animateurs). On est maintenant dans une stratégie gouvernementale de passage en force, avec le sourire, mais en force.

Les conditions de l'action collective des salariés sont réunies : insuffisance de moyens, réduction des services publics, blocage du point d'indice, retraite qui s'éloigne chaque année un peu plus, etc....

Il nous faut davantage informer, convaincre. Face à la situation économique et sociale, nous avons la responsabilité de construire un mouvement syndical et social de grande ampleur indispensable à une réorientation des choix économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement et à la satisfaction des propositions portées notamment par la FSU.



François Cochain
Secrétaire général

RÉPARTITION DES MOYENS 1^{ER} DEGRÉ À LA RENTRÉE 2014 DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Des moyens absorbés en quasi-totalité par la hausse démographique !

Pour les trois départements de l'académie, nous avons connu la rentrée 2013 avec une augmentation de plus 6064 élèves à laquelle correspondait une dotation de 405 emplois. Nous ferons la rentrée 2014 avec une dotation de 380 emplois pour une prévision à la hausse de 6607 élèves. La hausse démographique sera encore plus forte en 2014 qu'elle ne l'était en 2013. La dotation ne progresse pas dans les mêmes proportions... Elle sera moins conséquente en 2014 qu'en 2013.

Ce n'est pas en 2014 que nous connaissons les conditions d'une amélioration de nos conditions de travail, ni de celles de nos élèves. La liste des conséquences de l'insuffisance de la dotation est très longue : les effectifs d'élèves par classe ne vont pas baisser, le remplacement des collègues ne va pas s'améliorer, etc... Nous connaissons tous les effets de cette politique et nous constatons que le ministère les revendique...

Dans ce contexte, nous avons les plus grandes interrogations sur l'attention particulière annoncée pour les écoles de l'éducation prioritaire. Toutes ces annonces sans réel suivi dans leur exécution font douter fortement du discours ministériel et engendrent la désillusion.

Le ministère et le gouvernement devraient prendre la mesure des effets cumulés de cette insuffisance de moyens, du blocage du point d'indice, de la retraite qui s'éloigne chaque année un peu plus, et du temps de présence dans les écoles qui augmente avec la réforme dites des rythmes scolaires. Les personnels font face, et c'est la grandeur du service public. **Nous ne sommes pas comme le chef de l'Etat qui juge utile de dire que l'Etat est " trop lourd, trop lent, trop cher ". Pour nous l'éducation est un investissement, pas un coût.**

Martine Caron, Rachel Schneider

RÉPARTITION DES MOYENS PREMIER DEGRÉ

1. les effectifs d'élèves :

	Prévu RS 2013	Constat RS 2013	Prévu RS 2014
Seine-et-Marne	154 749	154 825	157 107
Seine-Saint-Denis	182 302	182 719	185 089
Val-de-Marne	134 484	134 517	136 472
Académie	471 535	472 061	478 668

2. la répartition des emplois à la rentrée 2014 :

380 emplois d'enseignants du 1^{er} degré sont créés à la rentrée 2014 dans l'académie :

- Seine-et-Marne 128 (plus 2281 élèves annoncés)
- Seine-Saint-Denis 147 (plus 2370 élèves annoncés)
- Val-de-Marne 105 (plus 1955 élèves annoncés)

LE RÉSULTAT DES RÉFORMES EN COURS : 2014, RENTRÉE CATASTROPHE DANS LE SECOND DEGRÉ SUR LE 93 !

La fin d'année 2013 avait été pour le ministre l'occasion de lancer plusieurs grands chantiers de réforme, principalement sur l'éducation prioritaire et les statuts. Finalement, sans doute à cause d'un contexte budgétaire de plus en plus difficile, de l'approche des élections municipales et européennes et des vives réactions des collègues, la plupart des annonces ont été reportées à la rentrée 2014.

Le report des réformes amène à des difficultés budgétaires accrues.

L'académie de Créteil a été dotée pour cette année de 147 équivalent temps-plein, très majoritairement en HSA. La présence de ces heures supplémentaires s'explique aisément. Le Parlement comptait à la fois sur la réforme de l'éducation prioritaire et surtout sur la réforme des statuts qui aurait permis, si le gouvernement avait fait ses annonces dès le mois de janvier, de récupérer quasiment toutes les heures de décharge statutaires (heures de chaire, heures de cabinet, heures de vaisselle), dégagant ainsi des heures-postes, tout en dégradant les conditions de travail des collègues. Suite au report, la répartition de la DHG se fait donc en maintenant les heures statutaires, ce qui va imposer de lourds sacrifices au vu de la dotation.

Une réforme de l'Éducation prioritaire qui sera loin de tenir ses promesses.

Renonçant à des annonces dangereuses dans un contexte difficile pour lui, le ministre s'est contenté de lancer en janvier des mesures concernant une centaine d'établissement dans toute la France. Les collègues de ces collèges auront droit à une augmentation de la prime ZEP et à une pondération ou une décharge de 1h30 pour pouvoir travailler en équipe. Ces annonces répondent à des demandes répétées du SNES et des syndicats de la FSU.

Cependant, la réalisation de celles-ci n'amélioreront pas grand-chose dans les établissements. Les collègues auront certes une petite augmentation de revenus, mais la décharge de 1h30 ne pourra absolument pas être prise en diminution de service, car les ressources humaines ne le permettent pas ! Ces 1h30 seront donc des HSA et la concertation se fera en plus des services complets. Et les collègues subiront de toute façon une forte pression pour accepter les autres HSA qui augmenteront encore cette année. Quant aux élèves, du fait de ce contexte budgétaire, ils verront les effectifs par division augmenter pour permettre aux professeurs d'avoir des heures supplémentaires.

Quant aux autres établissements de l'éducation prioritaire, leur avenir reste très flou. En Seine-Saint-Denis, au moment où nous mettons sous presse, tous les établisse-

ments qui bénéficiaient de dotations ZEP voient celles-ci suspendues. Cette attente et la redistribution des heures qui s'ensuivra pourrait être un bon moyen pour le ministère de commencer à faire progressivement sortir de l'éducation prioritaire une partie des collèges du département, et tous les lycées qui ne sont pas concernés par la réforme en cours et qui ne feront plus partie de l'éducation prioritaire.

Réforme des statuts : pas d'enterrement, mais un report.

Les vives réactions des collègues ont amené le ministère à reporter la réforme des statuts. Sur Créteil, le SNES-FSU a été au cœur de cette mobilisation en lançant le 5 décembre un appel académique à la grève.

Cependant, si le gouvernement a fait un pas en arrière, il est loin d'avoir renoncé. Les discussions se poursuivent concernant les CPE, les copsys ou les chefs d'établissement. Quant aux discussions sur les statuts des enseignants, elles ne sont pas interrompues et des annonces seront faites en septembre. La vigilance, l'information à destination des collègues et la mobilisation restent une nécessité.

Conséquence : des DHG catastrophiques pour 2014 !

La DSDEN doit donc à la fois mettre des heures de côté pour l'éducation prioritaire, répartir des moyens supplémentaires qui sont uniquement en HSA puisqu'elle ne peut récupérer les décharges statutaires et assumer une hausse des effectifs qu'elle essaie de minorer. Entre le CTA du 16 janvier et le CT départemental du 24 janvier, ce sont 1 600 élèves qui ont disparu des collèges du département à la rentrée prochaine dans les documents de l'administration.

Nous connaissons déjà les recettes que nous avons pu tester depuis douze ans. Nous allons devoir assumer une hausse des effectifs, des créations nombreuses de divisions en juin et septembre en heures supplémentaires, et une forte hausse du taux d'HSA dans la grande majorité des établissements. Les élèves vont être les premières victimes de ces choix.

D'ores et déjà, les réactions sont fortes sur le terrain. Le SNES-FSU 93 appuiera toutes les revendications des collègues, soutiendra toutes les mobilisations et organisera dans les prochaines semaines des actions départementales pour exiger, dans la suite de la grève du 19 septembre 2013, un plan de développement de l'éducation en Seine-Saint-Denis plus que jamais nécessaire.

Mathieu Logothetis

CHSCTA ET RYTHMES SCOLAIRES : À PROPOS DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES AGENTS ET SUR LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

La délégation de la FSU en CTA a sollicité Mme la Rectrice, en vertu du décret 82-453 modifié 2011-774, pour proposer que le CTA de Créteil saisisse le CHSCTA dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

En effet la mise en place des activités périscolaires dans les écoles, suite à l'application programmée à ce jour du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles, aura des répercussions sur l'organisation du travail des agents et sur leurs conditions de travail.

Il s'agit pour la FSU d'appliquer la logique du décret portant création des CHSCT rendant la consultation du CHSCT obligatoire dès lors qu'il y a modification des conditions de travail. Le CHSCTA recevrait ainsi pour mission d'évaluer, d'analyser et de conseiller le CTA quant aux conséquences de l'application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 pour le réel de l'activité des agents. A la FSU, nous considérons qu'un certain nombre de points peuvent engager la responsabilité de l'employeur public.

➔ accès aux écoles de nombreux personnels d'où un turn-over important.

➔ présence à certains moments de la journée d'un nombre d'adultes pouvant être multiplié par 3 ou 4, dans la mesure où les ateliers ne peuvent concerner qu'au maximum 18 enfants. Les salles de classe réquisitionnées pour les activités périscolaires ne seraient plus accessibles aux enseignants. Les salles des maîtres qui déjà sont très exigües quand elles ne font tout bonnement pas défaut s'avèreraient insuffisantes pour l'ensemble des catégories de personnels : pour y déjeuner, y travailler, s'y réunir. Les équipements sanitaires, déjà très souvent insuffisants en nombre et en qualité, pourraient être saturés.

➔ la continuité de l'encadrement des adultes responsables, interlocuteurs des familles pourrait ne plus être totalement assurée, et mériterait à tout le moins de faire l'objet de conventions très explicites, dans l'intérêt de la sécurité des élèves.

➔ qu'il s'agisse des consignes de sécurité incendie, des Plan Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) et des exercices attenants, la formation des enseignants commence à porter ses fruits dans certains départements : mais il n'est pas certain que des personnels de statuts aussi variés que partenaires associatifs, animateurs recrutés par les municipalités ou intervenants privés soient en mesure aujourd'hui de garantir que les normes de sécurité et les pratiques de prévention soient respectées, ce qui en cas de crise grave pourrait engendrer des incidents dommageables pour les enfants d'abord (on ne peut plus parler seulement d'élèves) mais aussi pour les adultes et leur employeur qui pourraient être mis en cause devant la justice.

*Article réalisé en collaboration
avec Marc Lesvignes,
chargé des questions
de santé au travail pour la FSU
et représentant des personnels au CHSCTA*

ÉDUCATION PRIORITAIRE : DÉTAIL DES MESURES ANNONCÉES

La définition de 1 000 réseaux (collège et écoles d'un même territoire) vient se substituer à l'architecture actuelle de l'éducation prioritaire. Un premier cercle dit " REP+ " de 350 réseaux qui concentrent les plus grandes difficultés et 650 " REP " où les difficultés sont moins marquées. A la rentrée 2014, sur l'ensemble du territoire, cent collèges ciblés " REP + " et les écoles de leurs réseaux devraient voir leurs dotations abondées pour dégager du temps de service. Lors du CTSD du 24 janvier, le directeur académique a évoqué la probabilité de voir 9 à 10 collèges dans l'académie et probablement de 5 à 6 collèges dans le 93 faire partie des 100 premiers collèges ciblés pour septembre 2014 . Un CTSD " second degré " annoncé pour le 4 mars, devrait nous permettre d'en savoir davantage.

Mesures d'accompagnement des apprentissages :

- Une montée en puissance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui devrait en 2017 concerner 30% d'une classe d'âge ;
- Poursuite de l'implantation du " plus de maîtres que de classes " qui devrait concerner les 7 000 écoles à la fin du quinquennat.

Mesures pour les personnels :

- Du temps libéré
 - dans le premier degré 93; un allègement du temps de service en classe de neuf journées par an pour les enseignants des écoles des " 350 REP+ " à la rentrée 2015 avec une première mise en œuvre dans 100 réseaux restant à identifier dès la rentrée 2014.
 - dans le second degré : pondération de 1h30 pour pouvoir travailler en équipe.. Le service dans les 100 collèges ciblés doit être de 16h30 hebdomadaires devant élèves par prof. Les moyens créés sont annoncés comme étant pérennes sur 4 ans.
- De la formation continue
 - Lancement d'un plan national de formation accompagné d'un renforcement des moyens de remplacement et d'un développement de la formation sur site ;
 - Développement d'une ligne académique " éducation prioritaire " notamment pour garantir les frais de remplacement.
- Revalorisation indemnitaire
 - Doublement de l'indemnité ZEP pour les enseignants exerçant dans les futurs 350 "REP+ " qui passe donc de 1 156 à 2 300 euros ;
 - Augmentation de 50% de cette même indemnité pour ceux qui exerçant dans les 650 futurs "REP " qui passe de 1156 à 1 700 euros.

Mesure " climat scolaire " :

- Recrutement national de 500 assistants de prévention et sécurité ;
- Elaboration d'un référentiel pédagogique de " bonnes pratiques " intégrant les résultats de la recherche ;
- Mise en place de fonds académique pour financer actions et projets liés à la vie des réseaux ;
- Actions d'éducation à la santé et affectation dans les réseaux d'une infirmière avec un temps spécifique dédié au primaire ;
- Dispositif d'accueil des parents.

Et dans notre département ?

Dans le premier degré. Les mesures concernant les enseignants supplémentaires n'auront que peu de réalité puisque la dotation budgétaire 2014 ne prévoit aucune ligne supplémentaire dédiée à l'éducation prioritaire. La scolarisation de 2370 élèves supplémentaires en septembre 2014 et la poursuite annoncée de l'amélioration du remplacement vont consommer l'essentiel des 147 postes alloués à la Seine-Saint-Denis. Le peu de postes consacrés ne permettra même pas de reconstruire les conditions minimum pour que les écoles classées ZEP fonctionnent comme telles. Aujourd'hui, nombre d'écoles classées ZEP voire Eclair ne bénéficient pas d'interventions RASED, concentrent les plus jeunes enseignants (sans formation initiale), manquent de médecine scolaire, de moyens matériels, de formation continue...

Dans le second degré, dans les documents reçus pour le CTSD du 24 janvier de préparation de la rentrée 2014, treize collèges classés EP1 jusqu'à maintenant continuent de voir leurs dotations abondées comme auparavant. Les dotations sont calculées sur les données suivantes :

- collèges sensibles : E/D sur chaque niveau : 23 élèves
- collèges ZEP / CV : E/D sur chaque niveau : 24 élèves
- collèges non classés: E/D sur chaque niveau : 25 élèves

Le service dans les 100 collèges ciblés devra être de 16h30 hebdomadaires devant élève. Nous allons vérifier que l'on ne passe pas à 17heures (élèves) et que ces pondérations aboutissent à une véritable diminution du temps devant élèves... Nous allons conduire avec les personnels les luttes nécessaires pour que ces moyens se transforment en postes statutaires.

EDUCATION PRIORITAIRE MOYENS MODESTES, MAIS

Quand il s'agit des leviers à actionner pour modifier la situation, ce n'est que sur les marges qu'il est proposé d'agir.

Le gouvernement ne s'est pas donné les moyens d'une véritable refondation de l'éducation prioritaire, il aurait fallu pour cela sortir du cadre des choix budgétaires actuels.

C'est donc dans le cadre d'un budget 2014 insuffisant, et même en baisse par rapport à celui de 2013, que le ministre a fait ces annonces le 15 janvier.

Ces annonces, sans être totalement ni définitives ni complètes, font état d'une constante dans le nombre d'établissements concernés par les labellisations Éducation prioritaire. Certains sortiront donc du dispositif pour permettre à d'autres d'y entrer.

Ce qu'il y a de " remarquable "... c'est que **le nombre soit déjà défini alors que les critères de " sélection " ne le sont pas encore**. Ce n'est donc pas en fonction des besoins identifiés que les établissements seront labellisés : c'est le budget qui cadre la sélection.

Certaines de nos revendications sont reprises par le ministère, pour autant **la réduction des effectifs par classe portée par l'ensemble des enseignants n'y figure pas**. Le principe du plus de maîtres que de classe est aussi acté mais comme objectif à atteindre d'ici 2017 et le nombre attribué par école n'est pas fixé. Si la prime revalorisée peut paraître comme une reconnaissance de l'engagement des enseignants cela ne représentera pourtant pas le levier permettant de fixer les enseignants les plus expérimentés sur ces territoires. Quant à la possibilité d'accéder au GRAF, notre analyse n'a pas changé, ce n'est pas un échelon supplémentaire c'est l'introduction de la mise en concurrence des collèges.

On peut donc faire un premier bilan :

Une amélioration toute relative des rémunérations et du temps de concertation supplémentaire, mais peu de dispositions qui permettent un réel changement des conditions d'apprentissage des élèves ou des pratiques pédagogiques.

Pas très étonnant puisque l'enveloppe budgétaire déterminant les mesures, le ministère a fait le choix de celles qui ne l'engagent pas à long terme : un peu de rémunération et très peu de postes.

Pourtant il faudra tout de même que les DASEN trouvent quelques postes à dédier à la mise en place du remplacement des enseignants qui se voient accorder du temps de décharge ; et aux plus de maîtres que de classe, même si pour la rentrée 2014 cela ne concerne que les " REP + ".

La grande inconnue reste à ce jour la liste des " élus ".

Sur quel territoire le couperet va-t-il tomber ?

Les enseignants, les familles, les collectivités territoriales pourront-ils accepter que les conditions d'enseignement déjà dégradées puissent s'aggraver en perdant le label ? Les enseignants voir diminuer leur salaire avec la perte de la prime ZEP ? Les nouveaux critères de sélection seront-ils plus efficaces que les anciens ?

Dans la situation économique actuelle caractérisée par des fermetures d'emplois en masse, le basculement d'un territoire d'une catégorie à l'autre peut se faire très vite. L'accumulation et la concentration des difficultés sociales dans certaines zones provoquent de telles difficultés scolaires que les normes et dispositifs ZEP n'ont même jamais permis de modifier en profondeur les résultats. Pour autant, la question est légitime : qu'en serait-il si ces normes et dispositifs disparaissaient ?

La sortie de certains territoires risque de provoquer déception et sentiment d'injustice même si à la FSU, nous avons toujours défendu l'idée que les territoires, les établissements n'avaient pas à rester indéfiniment labellisés ZEP.

On peut espérer que le traitement des problèmes cruciaux comme l'emploi, le logement, permette de réduire le nombre de ZEP, mais la tendance générale à la paupérisation voue cet espoir à l'échec.



RE : AMBITION LIMITÉE, GROSSE COMMUNICATION.

Identifier les enjeux pour permettre le changement.

Il est indispensable de resituer les enjeux, de rappeler la nécessité et l'urgence d'offrir aux enfants des familles de milieux populaires les moyens de réussir leur scolarité partout sur le territoire.

Quelques chiffres pour s'en convaincre :

42% des enfants d'ouvriers non qualifiés accèdent à un Bac, 30% des inactifs, 45% des ouvriers qualifiés, soit moins de 1 sur deux. Parmi eux, 40% accèdent à un bac général.

De " l'autre côté " : 87% des enfants de cadres, 86% des enfants d'enseignants accèdent au bac, les 3/4 obtenant un bac général.

L'objectif de conduire 80% d'une classe d'âge au bac et un jeune sur deux vers l'enseignement supérieur n'est donc pas atteint pour les catégories populaires.

54% des enfants dont les parents n'ont pas de diplôme ont déjà redoublé à l'entrée en troisième contre 14% des enfants dont les parents ont un niveau d'étude à Bac + 2.

Les derniers résultats de l'enquête PISA montrent à quel point les écarts se creusent, les plus performants le sont toujours plus et les plus en difficulté ne cessent de reculer dans le classement.

On le voit, on le sait, le système éducatif reproduit fidèlement les inégalités sociales. La volonté de rompre avec cette corrélation n'est qu'un discours de façade pour le gouvernement, qui interroge " l'efficacité " de l'éducation prioritaire, pas l'échec scolaire...

Le rapport du CIMAPE a dressé un état des lieux plutôt juste des politiques en EP. Même si on peut regretter qu'il se soit contenté de mesurer l'écart de réussite des élèves d'EP avec ceux qui n'y sont pas, sans interroger le système éducatif lui-même comme principal producteur d'inégalités scolaires. Cette absence de remise en cause globale limite donc l'étude aux territoires concernés. Le rapport ne permet pas de s'interroger sur les causes réelles de l'échec scolaire et sur la possibilité d'y remédier, il se contente de mesurer l'efficacité des moyens spécifiques donnés à certains territoires. Cette approche " territoriale " a d'ailleurs été confirmée par le fait que seuls les enseignants en éducation prioritaire étaient invités à participer à la concertation. Consultation bâclée, sans préparation et dont les comptes-rendus restitués par les rectorats ne semblent pas toujours fidèles aux débats vécus par les participants.

Pas vraiment entendus, ceux qui exercent en Education prioritaire avaient pourtant beaucoup à dire et à proposer.

Leurs propositions se centrent sur les conditions d'apprentissage et d'enseignement : une très nette baisse des effectifs, plus de maîtres que de classes, de la formation, du temps de concertation pour ceux qui n'en avaient pas, la possibilité d'inscrire réellement le temps de concertation dans le fonctionnement régulier de l'école pour ceux qui en ont, l'apport de la recherche, la stabilisation des équipes, en bref tout ce

qui fait l'essentiel de nos revendications syndicales et de notre projet éducatif. La plupart de ces revendications, pour être traduites dans les faits, passent par des créations de postes...

Au point où nous en sommes, sans une rallonge budgétaire, même les pistes " limitées " retenues par le ministre, ne pourront se concrétiser.

Du côté des contenus, les enseignants ont besoin de travailler sur les causes pédagogiques de l'échec scolaire, en analysant les implicites de la transmission des savoirs : selon leur milieu familial, certains enfants profitent mieux que d'autres des savoirs transmis. Ce nécessaire travail a été rendu encore plus difficile par la " pluie d'enclumes " des gouvernements précédents : les programmes de 2008 ont aggravé ce décalage entre les élèves en faisant aborder plus tôt des notions arides ; la suppression de la formation a désarmé les enseignants vis-à-vis de ces questions complexes des implicites scolaires ; l'annualisation des " 108h " avec la suppression du samedi matin a rendu de fait plus difficile la concertation dans les équipes et réduit les rencontres avec les parents. Si certains chantiers s'ouvrent (formation, programmes), d'autres aspects semblent à l'abandon : le décret du 24 janvier 2013 ne prévoit pas (et même empêche) la réintégration du temps de concertation dans l'emploi du temps régulier des écoles ; du côté des programmes, le " socle commun " est maintenu en parallèle aux programmes nationaux. La circulaire sur le " plus de maîtres que de classes " insiste beaucoup trop sur les " fondamentaux ", au lieu de favoriser une approche différente des savoirs à transmettre...

La refondation de l'école porte-t-elle un projet d'école égalitaire ?

Faire mieux sans budget conséquent ?

Ni changement dans la répartition des richesses produites, ni changement dans la situation sociale des familles : ce gouvernement ne fait pas les choix politiques et économiques permettant un investissement dans l'éducation à la hauteur des enjeux. Nous devons dénoncer fortement ce discours ministériel qui se contente de faire de la communication. Nous sommes nombreux dans notre syndicat à nous interroger sur les risques de déréglementation dans les territoires concernés : statuts, programmes, nomination des enseignants, pilotage, contractualisation, territorialisation...

Le " tous capables " et l'acquisition d'une culture commune constituent notre projet éducatif : nous devons contraindre ce gouvernement à traduire ce projet qu'il prétend partager, en mesures suffisamment fortes pour changer une situation inacceptable.

Martine Caron, Rachel Schneider

RELANCE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE : LE POINT DE VUE DU SNUAS-FP LES SERVICES SOCIAUX OUBLIÉS ?!

Le Ministre de l'Education Nationale a présenté les mesures générales visant à relancer l'Éducation Prioritaire.

Encore une fois, la question sociale semble éludée; les services sociaux sont oubliés de ce plan de relance !

Or, les créations de 500 postes d'Assistant de Prévention et de sécurité ne peuvent répondre, en aucun cas, aux difficultés sociales et scolaires.

La crise sociale et économique a des conséquences importantes sur la vie des familles, et sur la scolarité des enfants : chômage, précarité, logement, difficultés éducatives et parentales...

Le plan de Relance de l'Éducation Prioritaire aurait pu être l'occasion de renforcer bien plus activement le service social en faveur des élèves, et le rôle des personnels sociaux, dans l'accompagnement pour la réussite de tous les élèves, tant en prévention qu'en protection de l'Enfance, soutien à la parentalité, médiation sociale, absentéisme, lutte contre le décrochage scolaire, soutien aux équipes éducatives, politique de la ville qui sont au cœur des nos interventions.

Le SNUAS-FP FSU réaffirme la nécessité d'un renforcement des équipes pluri-professionnelles complètes au sein des établissements.

C'est pourquoi l'intervention à temps complet d'une assistante sociale au sein de chaque établissement prioritaire est une exigence et une nécessité.

Si la dotation d'un poste d'ASS dans les réseaux les plus difficiles marque le retour des interventions en primaire des assistantes sociales, (si le réseau est entendu comme le collège, et les écoles du secteur) **le SNUAS-FP FSU réaffirme que ce retour ne peut s'effectuer qu'avec les créations nécessaires, et sans redéploiement du second degré vers le premier degré.**

Le SNUAS-FP FSU s'attachera à ce que les prochains rendez-vous avec le Ministère sur les groupes métiers, éclaircissent ces "manques et incertitudes".

L'absence de dotation chiffrée laisse aujourd'hui la profession amère, jugeant ces mesures loin du compte pour permettre des conditions de travail des personnels sociaux à la hauteur des enjeux décrits par le Ministre : la réussite de tous les Elèves.



EXTRÊME DROITE : ATTENTION DANGER !!!

Nous le savons tous et toutes c'est l'absence de réponses aux demandes sociales qui fait le terrain de la droite extrême. Le Front National prospère à partir de la détresse sociale et **le meilleur moyen de lutter contre l'extrême droite, c'est donc de militer pour le progrès social.** C'est ce qui motive notre engagement syndical pour une transformation sociale profonde de la société. Une transformation sociale qui mette l'émancipation et la satisfaction des besoins sociaux des individus au cœur d'un tel projet.

" L'implantation locale est une condition d'une victoire future ". En décembre 2012, c'est en ces termes que Marine Le Pen a résumé l'enjeu que constituent pour son parti les élections municipales de 2014. Le FN et sa présidente s'inscrivent dans une stratégie de conquête du pouvoir qui passe à leurs yeux par la constitution d'un appareil politique efficace et structuré à tous les niveaux, par un maillage du territoire pour être au plus près des préoccupations des électeurs, par la conquête de positions politiques locales comme points d'appui pour l'emporter au niveau national.

C'est pourquoi les élections municipales revêtent une telle importance. C'est aussi pourquoi nous sommes si concernés par cette question : nous militants et militantes du SNUCLIAS-FSU, mais aussi notre syndicat et la fédération.

Le FN a quelques raisons de nourrir des espoirs en la matière. Dans une étude d'octobre 2012, l'IFOP a recensé " 77 communes de plus de 4 000 habitants dans lesquelles le Front National a franchi la barre des 40 % au second tour. Dans 17 d'entre elles, le parti de Marine Le Pen a même atteint ou dépassé les 50%".

L'étude relève que " S'il s'agit en majorité de communes de taille modeste, 13 d'entre elles dépassent les 20 000 habitants et leur basculement au Front National pourrait donc constituer un événement politique d'importance " ; et de poursuivre " ...certaines configurations apparaissent particulièrement favorables au Front National et ses candidats locaux, s'ils parviennent à monter des listes, peuvent nourrir de bons espoirs ". C'est le cas dans 10 communes : 2 dans les Bouches-du-Rhône, 2 dans le Pas-de-Calais, 1 dans le Var, 2 dans le Gard et 3 dans le Vaucluse.

C'est pourquoi notre Conseil National de novembre 2013 réuni à Avignon a organisé un atelier sur ce thème.

Une motion " Élections municipales 2014 : Plus que jamais attention danger ! " a été votée et des décisions ont été prises. Entre autres : " Investi dans le combat démocratique contre toute forme de discrimination, le SNUCLIAS-FSU porte son mandat de congrès de Parent en le poursuivant dans la FSU et lors d'initiatives intersyndicales, ou dans le cadre du réseau " Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes " -VISA- auquel il adhère.

Nous appelons à un travail commun les syndicats départementaux du SNUCLIAS-FSU pour coordonner leurs initiatives et mutualiser leurs actions et leurs moyens au sein d'une coordination permanente. En référence à ses statuts, comme de ceux de ses syndicats, le SNUCLIAS-FSU continuera à œuvrer contre les idées racistes et xénophobes, les idéologies autoritaires, identitaires et néocoloniales "

L'accentuation des phénomènes de précarité est très préoccupante, elle touche d'ailleurs également les agents publics et en particulier les agents du versant territorial. Cette situation est difficilement supportable car nous le savons tous, lorsque les besoins sociaux : c'est-à-dire l'emploi, la santé, l'éducation, la protection sociale, le logement... ne sont pas ou peu assurés ou sont mal pris en charge, le réflexe peut être, malheureusement pour certains, de se tourner vers ceux qui, porteurs de réponses très éloignées de nos valeurs, ceux qui, par démagogie et populisme, prônent l'exclusion et/ou la stigmatisation.

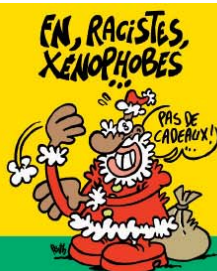
La crise que nous vivons est bien celle de l'absence de partage des richesses : cette crise est avant tout systémique. C'est celle d'un système qui n'a cure des individus et qui privilégie l'enrichissement de quelques uns au détriment de tous les autres, un système qui oppose réussite individuelle et intérêt général, un système qui pense avant tout productivité alors qu'il faudrait au contraire prôner des solutions alternatives qui remettent les citoyens au cœur d'un nouveau projet social.

Il est donc, plus que jamais, question de changement. Car la crise économique, sociale et environnementale se double d'une crise politique qui présente le risque pour la démocratie du développement de forces porteuses d'exclusion, de racisme, de xénophobie.

Alors la question évidente devient : " Le changement c'est pour quand ? ".

Didier BOURGOIN SNU CLIAS FSU

NON
à la montée
de la xénophobie



NON
à la banalisation
du racisme

F.S.U Ile-de-France

F.S.U Ile-de-France

JOURNÉE DE FORMATION SYNDICALE FSU 93

à la Bourse départementale du travail de Bobigny 1 place de la Libération.
Utiliser les formulaires ci-joints pour les demandes d'autorisations d'absences.
Une fois votre demande d'autorisation d'absence envoyée à votre responsable hiérarchique,
adresser un mail à : lafsu93@aol.com sans oublier d'indiquer, pour des raisons d'intendance,
si vous déjeunerez sur place ,
Merci d' y joindre les infos suivantes : Nom, Prénom, affectation et lieu d'exercice.

Jeudi 27 mars 2013 (9h - 17h30) : **LE RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DE LA GRANDE DIFFICULTÉ AU COURS DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE**

170 pages où sont confirmées les difficultés du système à répondre aux besoins des élèves, mais aussi les difficultés des enseignants dans un contexte budgétaire insuffisant.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095_grande_difficulte_293271.pdf

Au cours de la journée nous évoquerons avec des responsables nationaux des syndicats de la FSU et avec les militants départementaux chargés de ces questions, et des intervenants extérieurs :

- ➔ Les RASED où il est question de deux niveaux de compétences l'un de proximité l'autre de circonscription, les SEGPA dont on observe dans l'académie qu'elles voient le nombre d'élèves affectés baisser régulièrement , les classes relais.
- ➔ Les CLIS, les ULIS et la question de la scolarisation des enfants handicapés sont aussi abordées dans le rapport
- ➔ Dans le rapport, le collège apparaît comme " peu adapté à la scolarisation des élèves en grande difficulté " et fait l'objet de plusieurs recommandations (pages 157, 158, 159 et 160) qui induisent une réorganisation en profondeur. La question mérite un examen attentif et un débat fédéral car elle concerne bien l'ensemble des personnels, par exemple la question des souplesses horaires interpelle l'ensemble des enseignants. La proposition de saisir l'opportunité de l'installation du nouveau cycle de consolidation (CM, CM2, 6ème) relève aussi d'une réflexion plus globale.

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

MODÈLE À ADAPTER SELON VOTRE EMPLOYEUR

Date :

Nom : Prénom :

Service :

Madame, monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé pour formation syndicale,

Pour la fonction publique territoriale, indiquer : conformément à l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-552 du 22 Mai 1985

Pour la fonction publique d'État, indiquer : conformément à l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et au décret n°84-474 du 15 juin 1984.

Pour la fonction publique hospitalière, indiquer : conformément à l'article 41 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 au décret 86-660 du 19 mars 1986 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique hospitalière

afin de participer à une session organisée le jeudi 27 mars par la FSU 93 sous l'égide du centre de formation de la FSU

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées

Remarque : ce courrier doit normalement être envoyé au moins 1 mois avant le début de la formation, c'est à dire avant le jeudi 27 février. En raison des congés scolaires, si vous ne l'avez pas déposé auprès de votre chef de service avant de partir en vacances vous pouvez l'envoyer par la poste avant le 27 février.

A défaut de réponse, au plus tard le 15 jours avant le début de la formation, celle-ci est réputée accordée. Dès que possible, informez votre supérieur hiérarchique direct.

SEGPA

La baisse annoncée des orientations d'élèves en SEGPA ne doit pas se traduire par la simple réduction des moyens qui y sont affectés.

Nous avons fait des propositions en CTA puis en CTSD

Au moment où l'on parle beaucoup des élèves qui sortent du système éducatif sans qualification, nous sommes surpris de constater que le nombre d'élèves en difficultés graves et persistantes serait en diminution dans l'Académie de Créteil et dans les collèges de Seine-Saint-Denis.

Ces variations prévues à la baisse pourraient s'expliquer si elles étaient corrélées à une situation identique sur le reste des effectifs en collège. **Or, l'académie**, selon les variations prévues dans le document du CTA du 16 janvier **voit les effectifs augmenter en collège dans les trois départements !**

Lors du CTSD du 24 janvier, nous avons fait remarquer que pour la Seine-Saint-Denis une diminution annoncée de 64 élèves de SEGPA (2288 à R 2013 pour 2224 à R 2014) générerait une réduction de la DHG départementale de 182 heures alors que la DHG d'une SEGPA " 64 élèves " est en moyenne de 149,5 heures... **Beaucoup d'heures dédiées au traitement de la grande difficulté scolaire au collège disparaissent, ce n'est pas acceptable.**

Manifestement les conditions de l'orientation des élèves en SEGPA rendent les orientations difficiles à préparer et à instruire. Il faut en comprendre les raisons afin de remédier à cette situation absurde : des élèves dans le besoin de structures adaptées n'en profitent pas, et ces structures voient leurs moyens diminuer régulièrement. Quelques années après, il faut mettre en place des opérations pour raccrocher les décrocheurs dont une partie aurait certainement eu sa place en SEGPA.

La réduction drastique des postes en RASED réduit la capacité à conduire un travail collectif de repérage et de construction des dossiers. Les orientations sont (malheureusement) à envisager de manière très précoce, dès le CM1. Ce qui génère des refus des familles qui ne comprennent pas qu'il faille prendre si tôt une décision vécue comme une impossibilité de poursuivre des études ordinaires.

Ajoutons à ces difficultés, une réalité qui relève de l'injonction paradoxale pour les collègues en charge " *des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles* ".

Actuellement les élèves ne sont pas orientés en SEGPA s'ils n'ont pas une année de retard. Dans le même temps, des "pressions" ou recommandations" sont faites pour limiter les redoublements en élémentaire comme dans le secondaire.

Autant dire que nous avons là DEUX beaux sujets de la souffrance au travail pour les personnels :

- Ne pas faire redoubler les élèves pour qu'ils restent dans la tranche d'âge qui est la leur et ne pas les mettre en situation d'exclusion, au risque de ne pas pouvoir instruire de dossier d'orientation en SEGPA, et d'en faire de futurs décrocheurs

- Persuader les familles lors d'un entretien " *à l'issue de la classe de CM1* ", qu'il faut construire un dossier d'orientation en SEGPA alors que l' on place l'élève dans une situation d'attente pour son année de CM2...

De ce fait, l'accès en SEGPA d'élèves ayant des difficultés importantes n'est pas toujours proposé ou bien est refusé à des élèves qui pourraient bénéficier de cette orientation...mais qui ne rentrent pas dans les critères.

La FSU a proposé lors du CTA du 16 janvier que l'académie mette en place des moyens dans les départements pour l'animation et la coordination d'un travail de valorisation de l'orientation en SEGPA , et d'aide effective à cette orientation notamment en réimplantant les postes d'enseignants qui ont été supprimés dans les CDO, et en les développant.

Nous avons réitéré cette demande lors du CTSD " 93 " du 24 janvier 2014.

François Cochain

La question des SEGPA,
de la difficulté scolaire
au collège sera abordée
lors de la journée de
formation syndicale
de la FSU 93
le jeudi 27 mars 2014
(voir pages 12 et 13)

MISSIONS DES ATTE DANS LES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT

Un travail fédéral de plusieurs syndicats de la FSU 93 :

Le conseil général a engagé une réflexion sur les " effectifs cibles " et l'organisation générale des ATTEE (*Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement*) dans les collèges du département. L'expérience n'est pas nouvelle, même si plus complexe. Des groupes de travail sur d'autres thématiques se sont déjà tenus pour aboutir à des mémorandums utilisés par les collègues sur les logements de fonction, l'autorité fonctionnelle et la gestion des personnels ATTEE ...

Plusieurs groupes de travail ont déjà eu lieu. Ils ont dû être constitués du fait de la particularité qui résulte de la décentralisation des personnels TOS en 2003. Le Conseil Général a donc invité des chefs d'établissements, des gestionnaires, des représentants syndicaux pour la partie qui relève de l'autorité fonctionnelle à des Groupes de Travail qui ont débuté en décembre. D'autres GT composés de personnels ATTEE et de représentants d'organisations syndicales du conseil général se tenaient en parallèle.

Le 22 janvier se tenait le premier groupe réunissant les deux parties de manière à faire une première synthèse qui sera examinée à nouveau avant d'être présentée en Comité Technique Paritaire du Conseil Général. La FSU 93 y siégeait avec le SDU CLIAS, le SNUACTE, le SNASUB. Le SNUPDEN pour les personnels de direction avait participé aux groupes préparatoires.

L'essentiel du travail de réflexion engagé concerne la **création d'une grille de calculs de dotation, avec la liste des missions des agents et la fréquence de des missions**. La FSU en partant des éléments présentés par le CG à pleinement joué son rôle par l'apport d'éléments correspondant à nos régulières revendications à prendre en compte dans cette réflexion.

Si la base théorique repose sur une dotation essentiellement standard et identique pour chaque collègue, les pondérations complétant à la marge l'effectif des agents selon la spécificité de chaque structures encadrés par différents critères, à donné lieu à plusieurs hypothèses de travail.

Néanmoins d'ors et déjà le travail commun de nos organisations syndicales a fait intégrer des éléments qui ne semblaient pas être pris en compte dans les grilles de dotation ou dans l'organisation des missions. C'est par exemple le cas des postes adaptés et des restrictions médicales, les variations des effectifs, les cuisines centrales, des éléments plus spécifiques pour la loge, les gymnases, les SEGPA, les suivis par le CHSCT (comités hygiène sécurité, conditions de travail) du conseil général là où il y aura des changements...



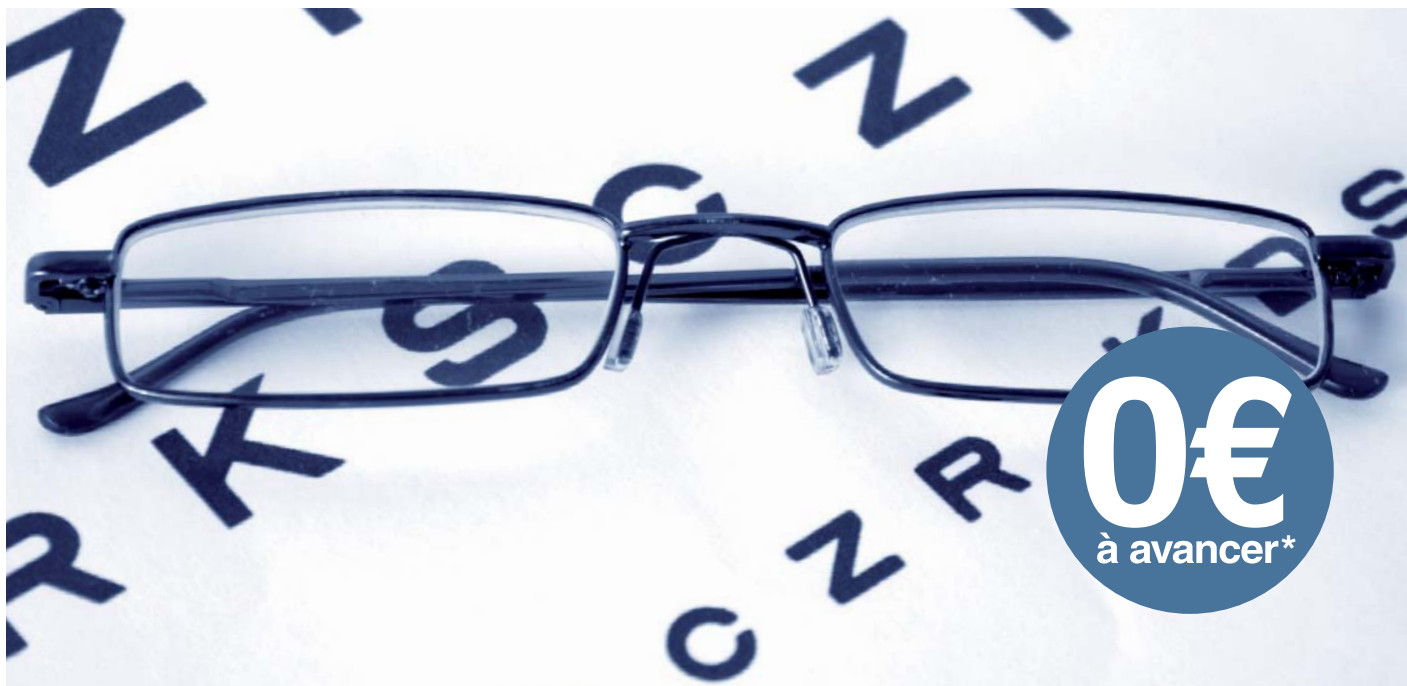
Les effectifs des personnels étant sur le même volume que l'an passé (il s'agit d'un redéploiement), ne devraient pas dégager assez d'équivalents temps pleins (ETP) pour faire face à l'ouverture des **5 collèges supplémentaires** la rentrée prochaine. **Il y aura donc nécessairement une obligation de recrutement**. Nous demandons des titulaires.

Il y aura également des possibilités de changement de corps pour des personnels souhaitant intégrer une cuisine centrale. Un traitement individualisé sera proposé par l'employeur pour soit accompagné le changement de statut, soit par un système de vœux, de prise en compte des trajets, du logement de fonction... pour une autre affectation.

D'autres dates de rendez vous ont été prises, nous continuerons à y porter nos analyses et revendications.

Aucune des hypothèses de travail n'est tranchée pour l'heure, nous en sommes encore au début, la décision reviendra au conseil général après consultation de ses instances et comités.

Yann Mahieux - SNASUB



CARTE AVANCE SANTÉ AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur www.bancassurance.creditmutuel.fr.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 166 819 520 €, RCS 352 406 748. Siège social : 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.